

DELIBERATION CA036-2018

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil d'administration le 18 avril 2018.

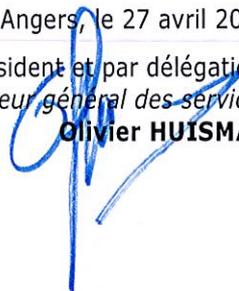
Objet de la délibération Procès-verbal du CA du 14 mars 2018

Le conseil d'administration réuni le 26 avril 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 mars 2018 est approuvé.
Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 29 voix pour.

Fait à Angers, le 27 avril 2018

Pour le président et par délégation,
Le directeur général des services
Olivier HUISMAN



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **04 mai 2018**



Procès-verbal

Conseil d'administration

14 mars 2018

Adopté par le Conseil d'administration du 26 avril 2018.



Le Conseil d'Administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 14 mars 2018 à 11h40 en salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de M. ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'Université d'Angers	Présent
BERNARD Catherine	Présente
BILLIARD Matthieu	Présent
BIOTEAU Emmanuel	Absent
BONNIN Marie	Excusée, donne procuration à Anthony TAILLEFAIT
BOUYÉ Hilaire (suppléante : HÉRITIER Chloé)lia)	Absent
CHEVASSUS-LOZZA Emmanuelle	Excusée
BRIET Marie	Absente
DELABAERE Éric	Présent
DROUET D'AUBIGNY Frédérique (suppléant : GOUKASSOW Véronique)	Absente
FEL Caroline (suppléant : ENGEL Karine)	Absente
GARCIA Laurent	Présent
GRESSELIN Emma (suppléant : KOBIELA Arthur)	Présente
GROLLEAU Françoise	Présente
HAMARD Patrick	Présent
HEURTIER Anne	Présente
HINDRE François	Présent
HOUËL Stéphanie (suppléant : DEROCHE Catherine)	Excusée, donne procuration à Laurent GARCIA
JARDINAUD Chloé (suppléante : AVILA Mary-Lou)	Présente
JÉRIGNÉ Nathan (suppléant : CASTINEL Thomas)	Présent
JUSTEAU Foulques	Absent
LEFRANÇOIS Corinne	Présente
LELARGE Antoine	Excusé, donne procuration à Françoise GROLLEAU
LEMAIRE Laurent	Excusé, donne procuration à Éric DELABAERE

Procès-verbal du conseil d'administration du 14 mars 2018

LONG Martine	Excusée, donne procuration à François HINDRÉ
MARCILLOUX Patrice	Excusé, donne procuration à Anne HEUTIER
MERCAT Alain	Excusé, donne procuration à Christian ROBLÉDO
MEUX Quentin (suppléante : RENARD Caroline)	Présent
NIGET David	Excusé, donne procuration à Claudie SEGRETAIN
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Excusée, donne procuration à Catherine BERNARD
QUINCHARD Sophie	Présente
REY Anne	Présente
ROBIDAS Hadrien (suppléante : DELAUNAY Mégane)	Présent
ROCHE Pascale	Excusée, donne procuration à Anne REY
SEGRÉTAIN Claudie	Présente
TAILLEFAIT Antony	Présent
VEYER Philippe	Présent

Membres à titre consultatif :

HUISMAN Olivier, Directeur général des services

AGNELY Olivier, Agent comptable

Membres présents invités par le Président :

LE GALL Didier, Vice-président du conseil d'administration MALLET Sabine, Vice-présidente chargée de la formation et la vie universitaire HOCQUET Anne-Sophie, Vice-présidente chargée de l'égalité, des ressources humaines et de la politique sociale DEBSKI Nathalie, Vice-présidente déléguée à l'innovation pédagogique	FURET Thierry, chargé de mission au Rectorat de Nantes MORVAN Pierre-Yves – chef de la DESUP au Rectorat de Nantes	SAINTOBERT Annabelle, Directrice des affaires financières JOLY Frédéric, Directeur des ressources humaines BAUPIN Dominique, Directeur de la Performance et de l'Évaluation
---	---	---

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour

3.	Prospective et moyens	1
3.1	Budget Rectificatif d'Urgence (BRU) 2017	1
3.2	Rapport annuel de performance 2017	2
3.3	Compte financier et annexes	3
3.4	Proposition d'affectation du résultat 2017	3
3.5	Tarifs de la formation continue 2018/2019	4
6.	Enseignement et vie étudiante	4
6.1	Capacités d'accueil en L1 et DUT.....	4
6.2.1	Admission en master : capacités d'accueil en M1.....	5
6.2.2	Admission en master : capacités d'accueil en M2.....	5
6.2.3	Admission en master : dates de recrutement	5

M. ROBLÉDO ouvre la séance à 11h40. 30 membres sont présents ou représentés (36 membres en exercice, 20 membres présents, 10 procurations). 2 membres à voix consultative sont présents. 9 membres invités sont présents.

M. ROBLÉDO présente ses excuses aux administrateurs pour le retard avec lequel la séance débute. Il indique que dans ces conditions exceptionnelles, l'ordre du jour de ce conseil d'administration va être modifié : le point « prospective et moyens » va être présenté en premier puis les capacités d'accueil en L1, DUT et en Master seront étudiées. Les autres points inscrits à l'ordre du jour sont reportés au prochain conseil d'administration, qui se tiendra le mardi 3 avril.

M. ROBLÉDO explique les raisons pour lesquelles le CA précédent a dû être reporté et que celui-ci va se tenir dans des conditions particulières : une délégation étudiante porte un certain nombre de revendications, notamment sur le Plan Etudiants, le contrat pédagogique et la possibilité de répondre « oui si » à la demande d'un étudiant via Parcoursup, les sessions de rattrapages et la compensation. M. ROBLÉDO a donc échangé avec eux ce jour, il a été conclu que le contenu du contrat pédagogique soit étudié en Comité Licence-Master, à la Commission formation vie universitaire puis au Conseil d'administration.

3. Prospective et moyens

3.1 Budget Rectificatif d'Urgence (BRU) 2017

M. ROBLÉDO indique que ce BRU a dû être mis en place en décembre 2017 car il manquait des ressources pour faire face aux dépenses de masse salariale. Il explique qu'un premier Budget Rectificatif (BR) avait été voté quelques semaines avant et nous n'avons pas pu mettre en œuvre un nouveau CA, uniquement pour voter ce point, ce qui explique qu'il soit à l'ordre du jour en ce 14 mars. Il explique que le rectorat de l'académie de Nantes a validé ce BRU.

M. ROBLÉDO présente les tableaux liés au BRU (Cf. diaporama de séance en annexe).

M. AGNELY explique que ce BRU a été mis en place le 20 décembre, au moment du retour du fichier paie. En effet, la somme devant être versée dépassait les autorisations d'engagement préalablement votées par les administrateurs. De ce fait, le budget ne permettait pas d'intégrer la paie de décembre.

M. DELABAERE s'étonne qu'il n'y ait pas eu d'anticipation de la somme manquante (environ 300 000 euros), notamment liée à l'augmentation du nombre d'heures complémentaires.

M. ROBLÉDO répond que nous avons le volume global grâce au Pilotage des Charges d'Enseignement. Or, sur ce volume global, il est difficile de savoir quelles heures vont être mises en paiement et à quelle date. Il explique que sur les heures effectuées de septembre à décembre, une partie est mise en paiement l'année suivante ce qui ne permet pas une anticipation très détaillée, même si un travail est réalisé dans ce sens. Les sommes débloquées au titre de ce BRU entrent dans l'exercice 2017, ce qui n'a donc pas une grande incidence financière.

M. HAMARD demande pourquoi la Garantie Indemnitaires de Pouvoir d'Achat n'a pas pu faire l'objet d'un paiement en 2017.

M. BAUPIN répond que les décrets d'application sont sortis fin 2017. Les éléments ont été transmis tardivement par la trésorerie générale, ce qui n'a pas permis une mise en paiement au cours de cette année, il a été reporté en février 2018.

M. ROBLÉDO poursuit en indiquant que 300 000 euros brut est une somme importante, néanmoins, rapportée sur l'enveloppe globale de la masse salariale, le pourcentage reste relativement faible, bien qu'au-delà des crédits de paiement anticipés.

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes:

- 1 416 ETPT sous plafond Etat et 378 ETPT hors plafond Etat

- 153 109 605 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :

- 120 437 239 € personnel

- 26 297 028 € fonctionnement

- 6 375 338 € investissement

- 150 691 929 € de Crédits de Paiement (CP) dont :

- 120 437 239 € personnel

- 24 299 980 € fonctionnement

- 5 954 710 € investissement

- 153 034 500 € de prévisions de recettes (RE)

- 2 342 571 € de solde budgétaire

Cette décision est adoptée à l'unanimité, en présence de 20 membres en exercice et avec 30 voix pour.

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes:

- 2 417 717 € de variation de trésorerie

- 1 710 708 € de résultat patrimonial

- 3 270 708 € de capacité d'autofinancement

- 773 316 € de variation de fonds de roulement

Cette décision est adoptée à l'unanimité, en présence de 20 membres en exercice et avec 30 voix pour.

3.2 Rapport annuel de performance 2017

M. ROBLÉDO explique que le Rapport Annuel de Performance 2017 est présenté malgré quelques difficultés. En effet, le RAP s'établit sur les objectifs assignés dans le volet spécifique du contrat d'établissement. Or, celui-ci est lié au contrat de site de l'Université Bretagne Loire (UBL), qui n'a pas été voté par l'UBL ce qui, de fait, bloque le processus.

M. TAILLEFAIT demande si ces objectifs ont fait l'objet de discussions.

M. ROBLÉDO répond qu'ils ont été présentés lors d'un conseil d'administration en 2017. Ils devaient faire l'objet d'un vote après celui de l'UBL, qui n'a pas eu lieu. Ainsi, pour établir ce RAP l'établissement s'est appuyé sur des indicateurs traditionnellement étudiés à l'Université d'Angers. L'objet de cette présentation est un retour d'informations.

M. BAUPIN présente le Rapport annuel de performance 2017 (cf. diaporama de séance en annexe).

M. DELABAERE demande pourquoi il est normal que le taux d'occupation des amphithéâtres ait baissé lors de l'année 2015/2016 alors que nous faisons face à une augmentation conséquente du nombre d'étudiants accueillis.

M. BAUPIN répond que cela est dû au fait qu'au cours de l'année universitaire 2015/2016 plusieurs amphithéâtres étaient en travaux, inutilisables. Dès qu'ils ont été de nouveau en état de fonctionnement le taux d'occupation a augmenté. De plus, certains cours se font désormais en salle de travaux dirigés et non plus en amphithéâtre, ce qui influence ce taux.

M. TAILLEFAIT demande des éléments pour expliquer que notre taux de réussite en Licence 3 (sur 3 ans) soit si élevé par rapport à la moyenne nationale. Il souhaite également connaître les facteurs qui justifient que ce taux continue de croître.

M. ROBLÉDO répond que la réussite des étudiants en licence est multifactorielle. Tout d'abord, le taux de réussite des lycéens au baccalauréat dans le département est plus élevé que la moyenne nationale. Puis, plusieurs dispositifs sont mis en œuvre par l'Université d'Angers pour accompagner les étudiants vers la réussite d'une licence en trois ans. Ils peuvent se résumer ainsi : information, orientation, accueil et accompagnement.

M. ROBLÉDO rappelle que les statistiques sont réalisées à l'aide de données transmises par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI).

M. TAILLEFAIT demande si la dotation croît avec le taux de réussite en licence.

M. ROBLÉDO répond que selon la Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP), il n'existe pas, à l'heure actuelle, de système d'allocation des moyens intégrant les performances.

Mme SEGRETAIN regrette que ces bons résultats, en termes de réussite en licence, ne soient pas assez communiqués, notamment sur les forums.

M. ROBLÉDO répond que nous sommes peut-être trop humbles sur les salons.

M. BILLARD approuve et indique que la communication est surtout axée vers le fait que l'Université d'Angers soit première concernant la réussite en Licence. Il serait intéressant, selon lui, de développer les actions mises en place puisque cela rassure les étudiants et leurs proches.

Le rapport annuel de performance 2017 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité, en présence de 20 membres en exercice et avec 30 voix pour.

3.3 Compte financier et annexes

M. ROBLÉDO rappelle que la vision budgétaire du compte financier tient compte des encaissements et des décaissements. La vision en droit constaté consiste à rattacher une recette ou une dépense à l'exercice au sein duquel elle est liée. Pour ce qui est de la vision budgétaire, il s'agit d'une vision pluriannuelle.

M. AGNELY indique que le compte financier a quelque peu varié depuis l'entrée en vigueur du décret sur la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP) en janvier 2017 puisqu'au-delà d'arrêter les comptes, il s'agit également d'analyser l'exécution budgétaire.

M. ROBLÉDO présente le compte financier (cf. diaporama de séance en annexe).

M. TAILLEFAIT intervient en disant qu'il serait intéressant, au regard du plafond d'emplois, d'expliquer aux étudiants pourquoi ils sont si nombreux dans les amphithéâtres.

M. ROBLÉDO explique que le plafond d'emplois accordé par l'Etat à l'Université d'Angers n'est pas saturé. Nous avons des possibilités en termes d'autorisation de recrutement, cependant, il existe une contrainte financière qui fait que nous n'avons pas les moyens d'activer l'ensemble de ces postes. Il y a donc une double négociation avec le MESRI : augmentation du plafond d'emplois et compensation en masse salariale.

Mme SAINTOBERT poursuit la présentation du compte financier (cf. diaporama de séance en annexe). Mme SAINTOBERT indique que ce n'est pas parce que l'on a un solde négatif pour une action que nous ne sommes pas à l'équilibre en droit constaté.

M. AGNELY termine la présentation (cf. diaporama de séance en annexe).

M. DELABAERE indique que traditionnellement, la partie ressources propres de l'Université d'Angers est faible par rapport au budget global. Il demande si cette année, elle est en augmentation.

M. ROBLÉDO répond que les recettes globales sont de 150 millions d'euros, parmi lesquels 123 millions d'euros provenant de subventions de l'Etat, soit une variation de 5.31% des recettes entre 2016 et 2017. Les ressources propres ont augmenté de 10%, passant de 11 900 000 euros à un peu plus de 13 millions d'euros.

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Le compte financier, les annexes et l'analyse financière sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité, en présence de 19 membres en exercice et avec 30 voix pour.

3.4 Proposition d'affectation du résultat 2017 et rapport du commissaire aux comptes

Vu les articles 202 et 210 à 214 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique.

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1 416 ETPT sous plafond et 366,6 ETPT hors plafond
- 151 593 178 € d'Autorisations d'Engagement (AE)
- 145 272 202 € de Crédits de Paiement (CP)
- 151 309 812 € de recettes
- 6 037 610 € de solde budgétaire

Cette décision est adoptée à l'unanimité, en présence de 19 membres en exercice et avec 30 voix pour.

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

- 7 190 133 € de variation de trésorerie
- 3 067 557,27 € de résultat patrimonial (dont un bénéfice de 3 466 260,27 € au titre du budget principal et un déficit de 398 703,00 € au titre du SAIC)
- 5 945 939 € de capacité d'autofinancement
- 3 669 845 € de variation de fonds de roulement

Cette décision est adoptée à l'unanimité, en présence de 19 membres en exercice et avec 30 voix pour.

M. AGNELY lit le rapport du commissaire aux comptes (Cf. Annexe 2). En effet, le Conseil d'administration n'ayant pas pu se tenir à l'heure, le commissaire aux comptes soumis à d'autres contraintes horaires, a demandé à l'Agent Comptable de lire à sa place le rapport.

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat 2017 du budget principal, soit 3 466 260,27 €, en réserves et le déficit du SAIC, soit 398 703,00 €, en report à nouveau.

Il décide également d'affecter le résultat de l'exercice 2016 du budget principal, soit 814 539,78 € en réserves. Ce résultat avait l'année dernière par décision du conseil d'administration été affecté en report à nouveau.

Cette décision est adoptée à l'unanimité, en présence de 19 membres en exercice et avec 30 voix pour.

3.5 Tarifs de la formation continue 2018/2019

Mme BERNARD présente ce point (Cf. diaporama de la séance en annexe).

Mme SEGRETAIN demande qu'un groupe de travail sur la formation continue inter-composantes soit mis en place pour anticiper les bouleversements à venir concernant cette thématique.

Les tarifs de la formation continue 2018/2019 sont approuvés.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

6. Enseignement et vie étudiante

Mme MALLET présente les différents points concernant l'enseignement (cf diaporama de séance en annexe).

6.1 Capacités d'accueil en L1 et DUT

Mme MALLET indique que ces tableaux ont été votés en décembre 2017 mais des moyens supplémentaires sont accordés à l'Université d'Angers par la MESRI, ils ont donc été retravaillés en conséquence. Ces nouvelles capacités d'accueil en L1 et DUT sont proposées au vote.

Mme SEGRETAIN demande s'il est possible d'accepter plus d'étudiants que la capacité d'accueil ne le prévoit.

Mme MALLET répond par l'affirmative. Elle indique que les capacités d'accueil permettent de fixer un seuil.

M. TAILLEFAIT demande ce qu'il advient des étudiants non retenus dans nos formations.

Mme MALLET répond qu'un travail sur l'orientation des lycéens est effectué en amont. Cela permettra qu'ils postulent à des formations en adéquation avec leurs profils et limitera donc les réponses « oui si ».

M. VEYER approuve ; selon lui, le travail d'orientation doit se faire dès le lycée.

Mme MALLET précise que c'est la raison pour laquelle l'Université d'Angers s'est engagée dans ce projet depuis de nombreuses années.

M. TAILLEFAIT indique que, selon lui, le problème réside davantage dans le financement des politiques d'enseignement supérieur.

M. ROBLÉDO répond que lorsque le choix a été fait d'emmener 80% d'une classe d'âge vers le baccalauréat, il y eu un investissement dans le secondaire pour répondre à cet objectif. Actuellement, la dotation des universités par étudiant n'est pas en adéquation avec l'objectif politique d'avoir de plus en plus d'étudiants diplômés des universités. L'investissement dans les universités et l'enseignement supérieur est pour le moment plutôt centré sur les filières sélectives. Or, sociologiquement, les étudiants de ces filières sélectives viennent de classes socialement privilégiées. De fait, actuellement, les fonds publics financent davantage des étudiants qui n'en n'ont pas nécessairement besoin. Pour lui le problème est là.

M. ROBLÉDO ajoute que, dans l'enseignement supérieur, des filières sélectives existent, ne sont pas remises en question et sont approuvées par le Centre National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER).

M. ROBLÉDO poursuit sur les capacités d'accueil en expliquant avoir lui-même demandé leur augmentation puisqu'il est opposé au tirage au sort.

M. JERIGNE approuve l'augmentation des capacités d'accueil. Il est néanmoins contre le fait de mettre en place les attendus locaux, qui, selon lui, sont comparables à des critères de sélection.

Enfin, il indique que le fait d'avoir deux professeurs principaux en terminale n'est pas, le gage d'une meilleure orientation.

M. ROBLÉDO précise que le projet Thélème permet de travailler sur une orientation précoce et active des lycéens entre pairs.

Les capacités d'accueil en L1 et DUT pour la rentrée 2018 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 20 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions.

6.2.1 Admission en master : capacités d'accueil en M1

Les capacités d'accueil en M1 pour la rentrée 2018 sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

6.2.2 Admission en master : capacités d'accueil en M2

Les capacités d'accueil en M2 pour la rentrée 2018 sont approuvées.

Cette décision est adoptée l'unanimité avec 28 voix pour.

6.2.3 Admission en master : dates de recrutement

Les dates de recrutement en Master sont approuvées.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

M. TAILLEFAIT fait référence à un article paru dans la presse, indiquant que des formations sur le numérique proposées par l'entreprise Google étaient mises en place à l'Université d'Angers.

M. ROBLÉDO répond que lorsque les collègues de la faculté de DEG ont été contactés pour mettre en oeuvre cette manifestation, le conseil de gouvernance a débattu et accepté cette sollicitation. Il précise que cet accord a été donné avec un certain nombre de préconisations : il ne devait y avoir ni prosélytisme ni frais à engager pour les étudiants. Il indique que cette formation répond à une demande d'étudiants et a eu lieu pendant une période de congés universitaires, il s'agit donc d'une mise à disposition de locaux pour une manifestation.

M. ROBIDAS précise qu'il ne comprend pas le choix d'accueillir Google, entreprise privée, alors que le projet de congrès national des étudiants en pharmacie, participant au rayonnement de l'Université d'Angers et porté par l'association 3AGA n'a pas été soutenu par le FSDIE, à hauteur de la demande. Il rappelle que la baisse de la subvention a été effectuée à cause d'apports de financements via des laboratoires privés.

M. ROBLÉDO répond que l'organisation du congrès n'est pas interdite par l'université et que la décision revient à la commission qui a étudié le projet.

M. ROBLÉDO clôt la séance à 13h42.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**

Christian ROBLÉDO



Le Directeur général des services,

Olivier HUISMAN



**Le Vice-président
du Conseil d'administration**

Didier LE GALL



ANNEXES

Annexes 1 : Diaporama de la séance du 14 mars 2018

Annexe 2 : Rapport du commissaire aux comptes

ANNEXE 1 : Diaporama de la séance du 14 mars 2018

Conseil d'administration 14 mars 2018

Ordre du jour :

3. Prospective et moyens

6. Enseignement et vie étudiante

3. Prospective et moyens

- 3.1 Budget Rectificatif d'Urgence 2017 - **vote**
- 3.2 Rapport annuel de performance 2017 - **vote**
- 3.3 Exécution budgétaire 2017 et analyse budgétaire
- 3.4 Compte financier, annexes et analyse financière - **vote**
- 3.5 Proposition d'affectation du résultat 2017 - **vote**
- 3.6 Rapport du commissaire aux comptes
- 3.7 Tarifs de la formation continue 2018/2019 - **vote**

BUDGET RECTIFICATIF D'URGENCE BR2 2017

TABLEAU 1 : LES EMPLOIS

Tableau des emplois idem BR1

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat *	Emplois financés hors SCSP	Global
Catégories d'emploi	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	707,0		707,0
		CDI		5,0	5,0
	Non permanents	CDD	215,0	110,0	325,0
		S/total EC	922,0	115,0	1 037,0
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)					-
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	470,0		470,0
		CDI	1,0	132,0	133,0
	Non permanents	CDD	23,0	131,0	154,0
		S/total Biatss	494,0	263,0	757,0
Totaux			1 416,0 (1)	378,0	1 794,0
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 562,0 (3)		Plafond global des emplois voté par le CA ** (2)

TABLEAU 2: AUTORISATIONS BUDGETAIRES

Dépenses									Recettes				
	Budget initial (a)		BR1		BR2:URGENCE		TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)		Budget initial (d)	BR1	BR2:URGENCE	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP					
Personnel	119 829 497	119 829 497	307 742	307 742	300 000	300 000	120 437 239	120 437 239	152 368 624	- 2 106 643	298 197	150 560 178	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	33 419 891	33 419 891	293 871	293 871			33 713 762	33 713 762	120 883 931	541 732	298 197	121 723 860	Subvention pour charges de service public
									4 538 118	- 1 086 795		3 451 323	Autres financements de l'Etat
													Fiscalité affectée
Fonctionnement et intervention	27 057 536	25 936 542	- 760 508	- 1 636 562			26 297 028	24 299 980	14 264 827	- 3 154 999		11 109 828	Autres financements publics
									12 681 748	1 593 419		14 275 167	Recettes propres
Investissement	8 354 361	6 888 338	- 1 979 023	- 933 628			6 375 338	5 954 710					
Enveloppes* destinées à des contrats de recherche	-	-	-	-	-	-	-	-					
Personnel													
Fonctionnement													
Investissement													
TOTAL DES DÉPENSES	155 241 394	152 654 377	- 2 431 789	- 2 262 448	300 000	300 000	153 109 605	150 691 929	154 984 903	- 2 248 600	298 197	153 034 500	TOTAL DES RECETTES
Solde budgétaire (excédent)		2 330 526		13 848		-		2 342 571	-	-	1 803	-	Solde budgétaire (déficit)

- **Une variation des AE et des CP de + 300 000 € en Personnel:**
hausse du nombre charges d'enseignement en lien avec la hausse du nombre d'étudiants accueillis et avec l'application des programmes pédagogiques nationaux
augmentation du nombre d'heures réalisées par des emplois étudiants
- **Une variation des Recettes de + 298 197 €:**
ajustement suite à la notification du 12/12/2017 de la SCSP du MENESR
- **Une variation du Solde Budgétaire de - 1 803 €**

TABLEAU 4: EQUILIBRE FINANCIER

Besoins (utilisation des financements)					Financements (couverture des besoins)				
	Budget initial (a)	BR1	BR2:URGENCE	TOTAL : dernier budget modifié (c) = (a) + (b)		Budget initial (d)	BR1	BR2:URGENCE	TOTAL : dernier budget modifié (f) = (d) + (e)
Solde budgétaire (déficit) * (D2)		0	1 803	0		2 330 526	13 848		2 342 571
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>			1 803	1 803		2 830 526	146 590		2 977 116
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>	500 000	132 742		632 742					-
<i>dont solde budgétaire FU</i>				-					-
<i>dont solde budgétaire BAI</i>				-					-
<i>dont solde budgétaire SIE</i>				-					-
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)				-					-
Opérations au nom et pour le compte de tiers ** (décaissements de l'exercice) (c1)	3 230 000	- 901 546		2 328 454		2 886 000	- 482 400		2 403 600
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires) (e1)	25 000	- 25 000		-		300 000	- 300 000		-
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1= D2+b1+c1+e1)	3 255 000	- 926 546	1 803	2 328 454	et	5 516 526	- 768 552	-	4 746 171
Variation de trésorerie (I)	2 261 526	157 994	-	2 417 717	ou	-	-	1 803	-
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée *** (a1)</i>		839 692		839 692	ou	1 104 820			1 104 820
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée (d1)</i>	3 366 346			3 366 346	ou		681 698	1 803	683 501
TOTAL DES BESOINS (1 + I)	5 516 526	- 768 552	1 803	4 746 171	et	5 516 526	- 768 552	1 803	4 746 171
									TOTAL DES FINANCEMENTS (2 + II)

La variation de la trésorerie est diminuée de 1 803 euros et s'établit à 2 417 717 €



TABLEAU 6: SITUATION PATRIMONIALE

Personnel	118 883 240	Subventions de l'Etat (SCSP et autres subvention ETAT)	121 968 272
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	35 103 979	Autres produits	33 729 655
TOTAL DES CHARGES	153 987 219	TOTAL DES PRODUITS	155 697 927
Résultat prévisionnel : bénéfice	1 710 708		
TOTAL INVESTISSEMENT	5 954 710	CAF	3 270 708
		AUTRES RESSOURCES	3 457 318
APPORT FOND DE ROULEMENT = 773 316			

- **Masse salariale** : + 300 00 €
- **Produits**: + 298 191 €
- **Résultat**: - 1 803 €
- **CAF**: - 1 803 €
- **Diminution Fond de roulement**: - 1 803 € (ref BR1 2017: apport de 775 119 €)

TABLEAU 9: OPERATIONS PLURIANNUELLES

	MONTANT OPERATION	AE CONSOMMEES AVANT 2017	AE OUVERTES EN 2017	AE RESTANT A ENGAGER	%
RFI	19 003 120	4 069 678	3 545 548	11 387 894	60%
CONTRATS DE RECHERCHE	29 343 949	15 748 206	6 422 443	7 173 300	24%
ERASMUS:CONTRATS D'ENSEIGNEMENT	2 464 200	1 585 799	472 955	405 446	16%
PPI (DDN et DPI)	25 505 603	6 073 817	1 829 359	17 602 427	69%
TOTAL PROJET	76 316 872	27 477 500	12 270 305	36 569 067	48%

	MONTANT OPERATION	CP CONSOMMEES AVANT 2017	CP OUVERTES EN 2017	CP RESTANT A PAYER	%
RFI	19 003 120	2 718 151	2 739 449	13 545 520	71%
CONTRATS DE RECHERCHE	29 343 949	15 748 206	6 422 443	7 173 300	24%
ERASMUS:CONTRATS D'ENSEIGNEMENT	2 464 200	1 585 799	472 955	405 446	16%
PPI (DDN et DPI)	25 505 603	6 051 701	1 520 564	17 933 338	70%
TOTAL PROJET	76 316 872	26 103 857	11 155 411	39 057 604	51%

	MONTANT OPERATION	PRELEVEMENT TRESORERIE	FINANCEMENT EXTERIEUR			RESTE A ENCAISSER	%
			MONTANT	ENCAISSE ANTERIEUR A N	ENCAISSE 2017		
RFI	19 003 120	1 570 637	17 432 483	4 490 720	2 474 322	10 467 441	60%
CONTRATS DE RECHERCHE	29 343 949	275 861	29 068 088	14 325 596	5 754 186	8 988 306	31%
ERASMUS:CONTRATS D'ENSEIGNEMENT	2 464 200	0	2 464 200	1 856 240	278 000	329 960	13%
PPI (DDN et DPI)	25 505 603	3 221 358	22 284 245	4 675 498	3 338 747	14 270 000	64%
TOTAL	76 316 872	5 067 856	71 249 016	25 348 054	11 845 255	34 055 707	48%



DELIBERATION

Article 1

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes:

1 416 ETPT sous plafond Etat et 378 ETPT hors plafond Etat

153 109 605 € d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :

120 437 239 € personnel

26 297 028 € fonctionnement

6 375 338 € investissement

150 691 929 € de Crédits de Paiement (CP) dont :

120 437 239 € personnel

24 299 980 € fonctionnement

5 954 710 € investissement

153 034 500 € de prévisions de recettes (RE)

2 342 571 € de solde budgétaire

Article 2

Le conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes:

2 417 717 € de variation de trésorerie

1 710 708 € de résultat patrimonial

3 270 708 € de capacité d'autofinancement

773 316 € de variation de fonds de roulement

Rapport Annuel de Performance

2017

**Présentation par Monsieur Dominique BAUPIN,
Directeur de la Direction du Pilotage et de
l'Évaluation**

Taux de réussite en Licence en 3 ans des diplômés 2016

Indicateur commun (CQ 2012-2016 et CQ 2017-2021)

Méthode 1

- Tient compte uniquement de l'établissement d'inscription en L1

UA
47,6%

- **UA 1^{ère} place nationale** sur le taux de réussite en L en 3 ans
- +19,7 points par rapport à la moyenne nationale (27,9%)

Valeur ajoutée
+ 14,7

- Ecart entre le taux attendu et le taux observé
- **UA 1^{ère} place nationale** sur la valeur ajoutée

Méthode 3

- Tient compte seulement des étudiants inscrits dans le même établissement les 3 années

UA
64,2%

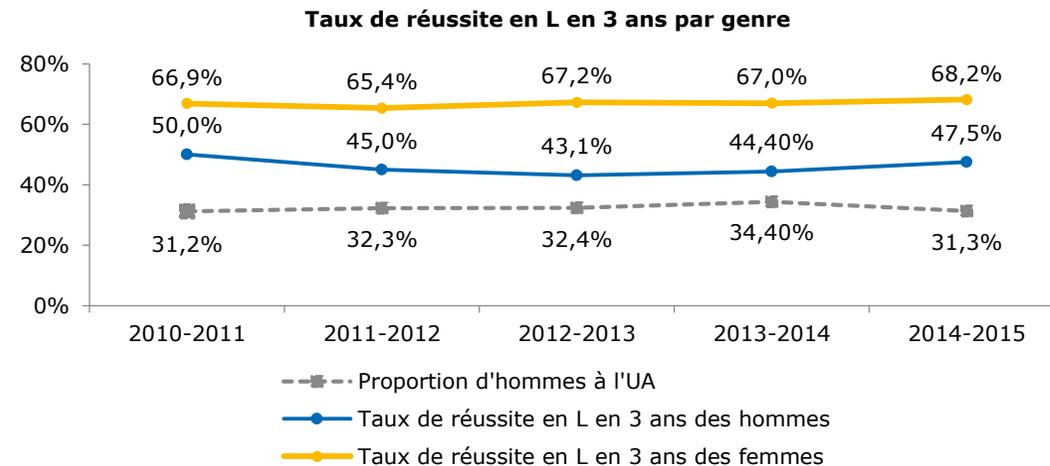
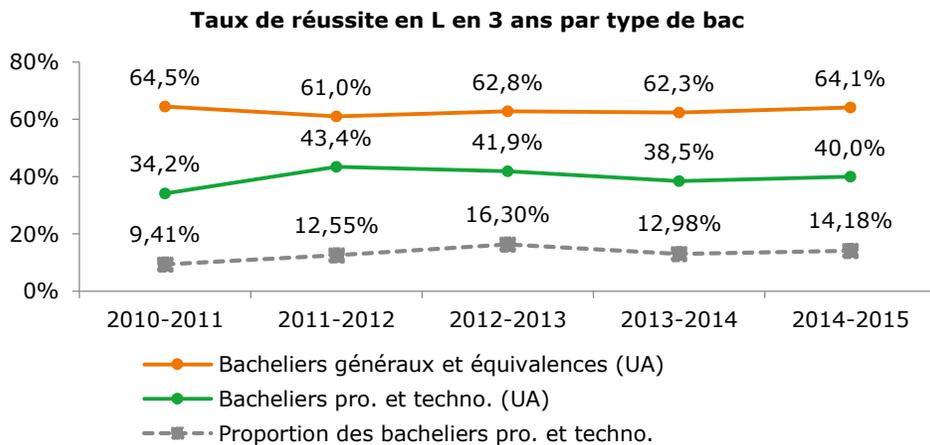
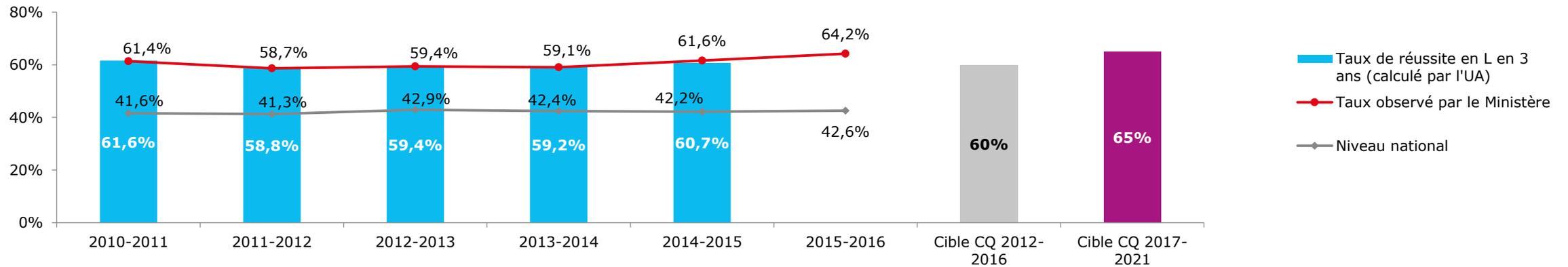
- **UA 1^{ère} place nationale** sur le taux de réussite en L en 3 ans
- +21,6 points par rapport à la moyenne nationale (42,6%)

Valeur ajoutée
+ 15,4

- Ecart entre le taux attendu et le taux observé
- **UA 1^{ère} place nationale** sur la valeur ajoutée

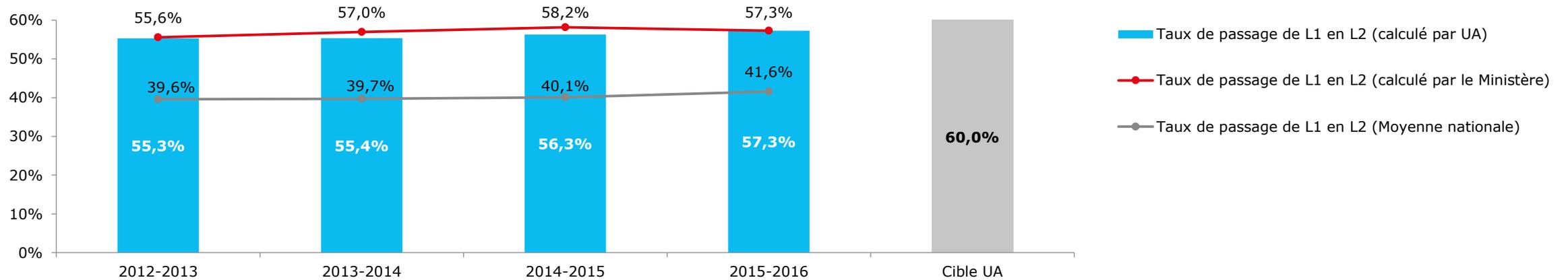
Taux de réussite en Licence en 3 ans des diplômés 2016

Indicateur commun (CQ 2012-2016 et CQ 2017-2021)



Taux de passage des néobacheliers de L1 en L2 2015-2016

Indicateur commun (CQ 2012-2016)



Part de sortants en L1
22,8%

- Non présents dans une université en N+1
- Stable depuis 3 ans

Changement d'orientation après la L1
2,3%

- Étudiants inscrits dans un autre diplôme en N+1
- En baisse depuis 3 ans (-0,4 point)

Part de redoublants
17,6%

- Étudiants inscrits de nouveau en L1 en N+1
- En baisse depuis 3 ans (-1,6 point)



université
angers

Pour aller plus loin : PAP'UA

Statistiques nationales de réussite



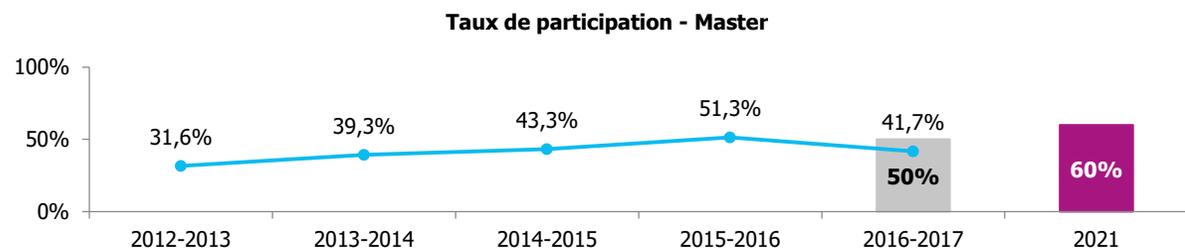
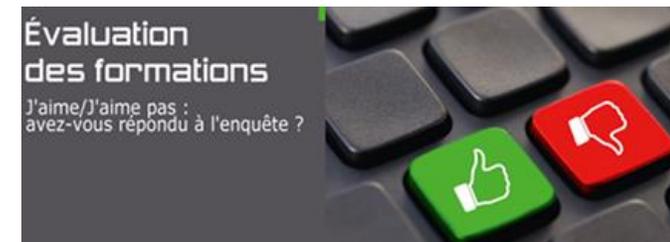
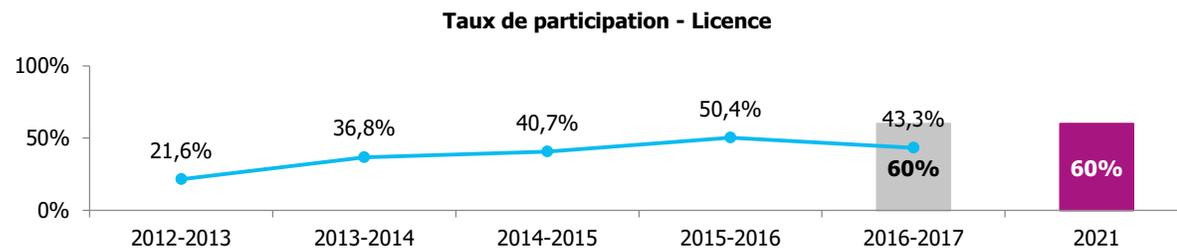
The screenshot shows the PAP'UA portal interface. At the top, there is a header with the Université d'Angers logo and a search bar. Below the header, there are navigation menus and a central content area. The left sidebar lists thematic access points: ETUDIANT(E)S, PARCOURS ET RÉUSSITE, ANALYSES ÉCONOMIQUES, MASSE SALARIALE ET EMPLOIS, INDICATEURS, and ÉTABLISSEMENT. The main content area features a 'Bienvenue!' message, a 'Statistiques nationales de réussite' section with a 'T.T.L.' icon, and a 'Bilan social 2016' section. The right side of the page contains a word cloud with terms like 'Pilotage', 'Etudiant(e)s', 'Trajectoires', 'Reussite', 'Masse salariale', and 'Coûts'. At the bottom, there are buttons for 'FACULTÉ DE DROIT, D'ÉCONOMIE ET DE GESTION', 'UFR ESTHUA, TOURISME ET CULTURE', and 'FACULTÉ DES LETTRES, LANGUES ET SCIENCES HUMAINES'.

Suivi de cohortes

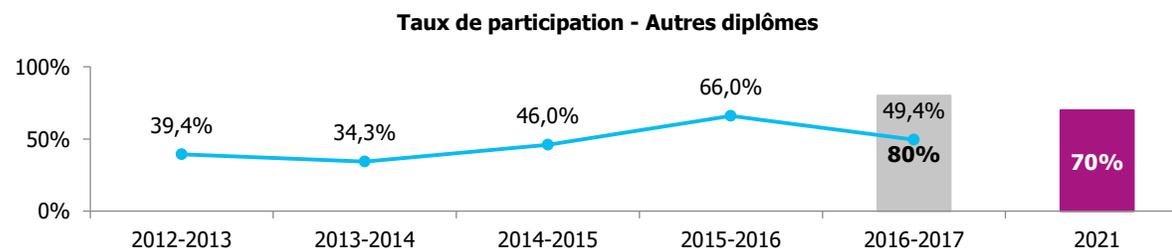
Devenir des néobacheliers

Evaluation des formations et des enseignements

Indicateur commun (CQ 2012-2016 et CQ 2017-2021)



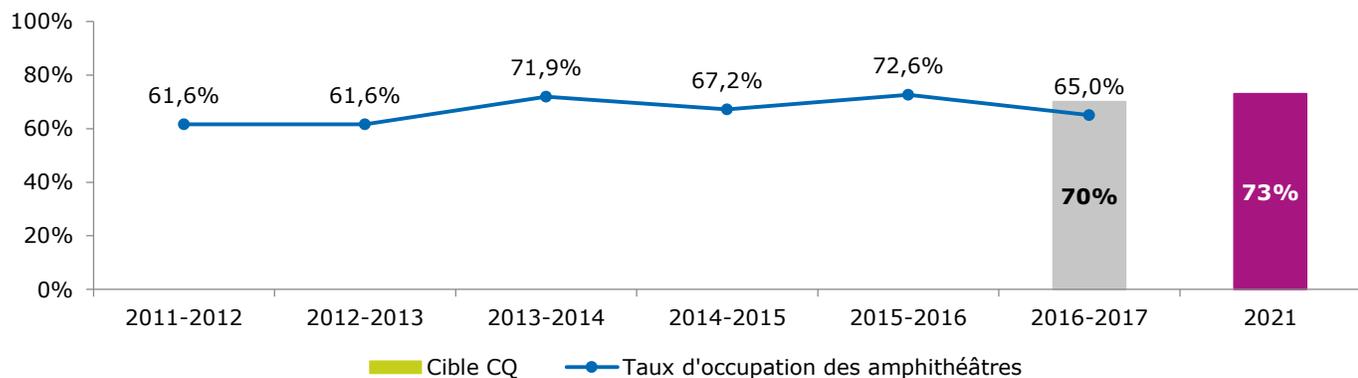
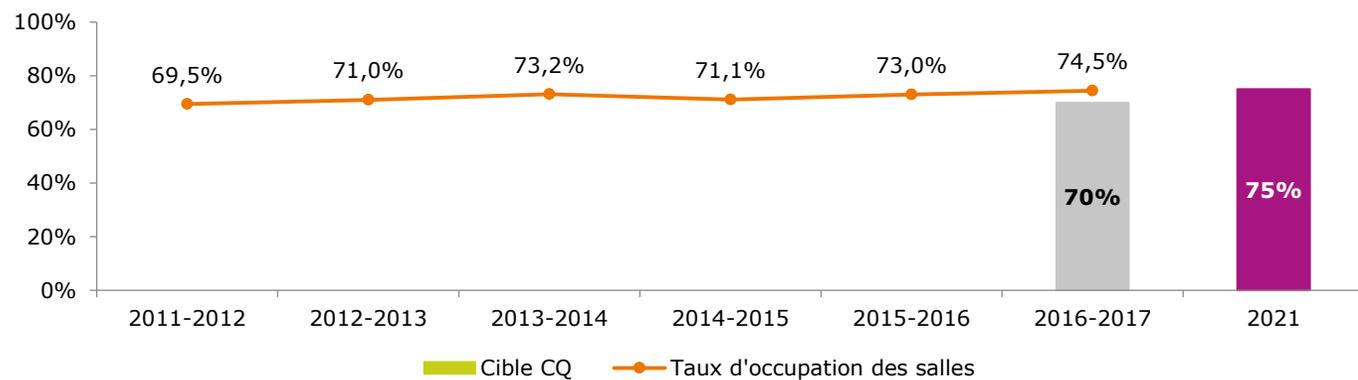
Baisse générale de la participation en 2016-2017



 [Pour aller plus loin](#)

Taux d'occupation des locaux

Indicateur commun (CQ 2012-2016 et CQ 2017-2021)



Global UA

2014-2015 : 69,5%
2015-2016 : 72,8%
2016-2017 : 70,6%

Cible UA 2016 : 70%
Cible UA 2021 : 74%

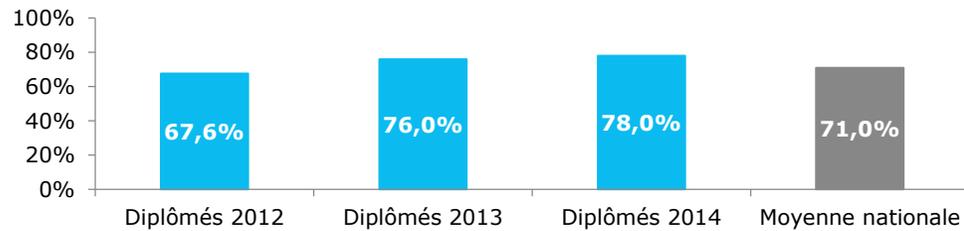
Moy. Nat. : 71%

 [Pour aller plus loin](#)

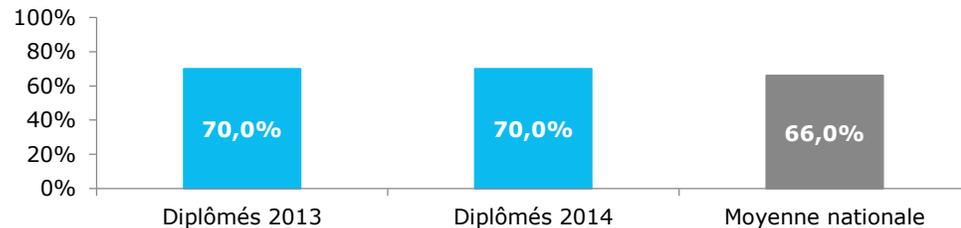
Insertion professionnelle (enquête 30 mois)

Indicateur commun (CQ 2017-2021)

Taux de participation - Master



Taux de participation - LP



Taux d'insertion

Diplômés 2013 : 90%
Diplômés 2014 : 91%
(moy. pondérée LP & Master)

Cible UA 2021 : 91%



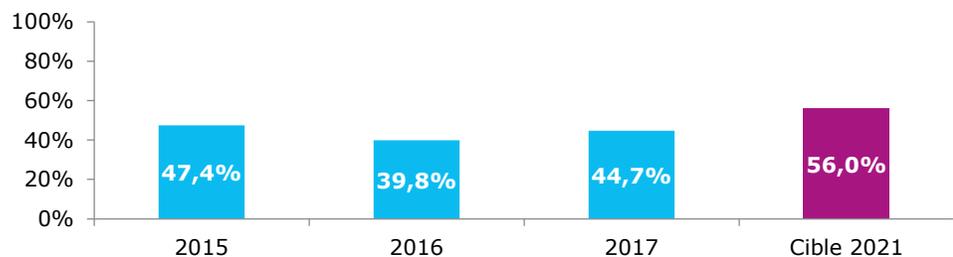
 [Pour aller plus loin](#)

FOCUS sur quelques nouveaux indicateurs communs du CQ 2017-2021

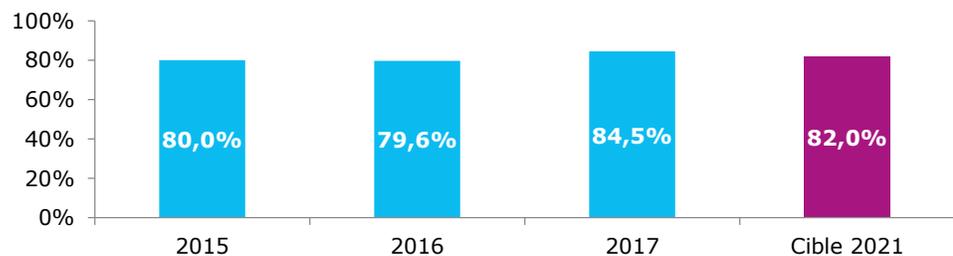


Réussite en Doctorat

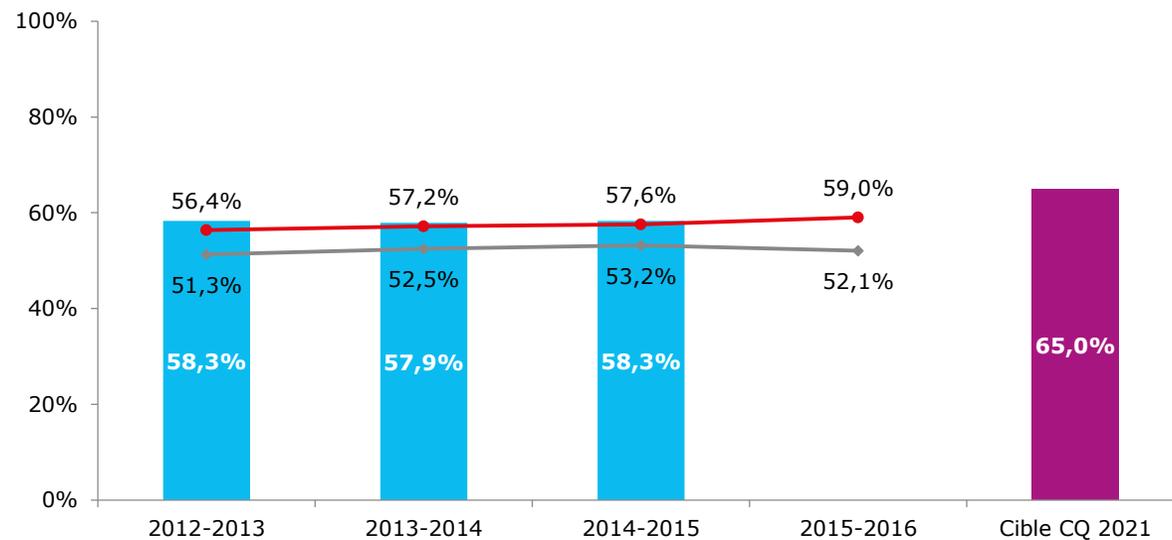
Part des doctorats obtenus en moins de 40 mois



Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois



Réussite en Master en 2 ans



- Taux de réussite en Master en 2 ans (méthode 3 / calculé par l'UA)
- Taux de réussite en Master en 2 ans (méthode 3 / calculé par le Ministère)
- ◆ Moyenne nationale



université
angers

Compte financier 2017

Conseil d'Administration du 14 mars 2018

Sommaire

- Introduction
- Présentation des états budgétaires (ordonnateur)
- Présentation des états comptables (comptable)
- Rapport des commissaires aux comptes
- Délibération du conseil d'administration

Introduction

- Le compte financier est établi à la fin de l'exercice
- Il est soumis à différentes préconisations réglementaires

Notamment :

Article 202, 208, 210 à 214 du décret GBCP

Article R719-100 à R719-104 du code de l'Education,....

Introduction

La présentation du compte financier devant le conseil d'administration remplit un double objectif :

- Arrêter les comptes au 31 décembre 2017
- Présenter et analyser l'exécution budgétaire

Selon l'article 211 du décret GBCP, le compte financier comprend : *(pour vote)*

- Les tableaux des autorisations d'emploi et des autorisations budgétaires (tableaux 1 et 2)
- Le tableau présentant l'équilibre financier (tableau 4)
- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret GBCP : bilan, compte de résultat, état de l'évolution de la situation patrimoniale (tableau 6) et annexe des comptes annuels
- La balance des comptes des valeurs inactives

Le dossier de présentation du compte financier comprend également, ***pour l'information de l'organe délibérant***, les tableaux budgétaires suivants :

- Le tableau des dépenses par destination (obligatoire) et des recettes par origine (facultatif) (tableau 3)
- Le tableau des opérations pour comptes de tiers (tableau 5)
- Le plan de trésorerie (tableau 7)
- Le tableau des opérations sur recettes fléchées (tableau 8)
- Le tableau des opérations pluriannuelles (tableau 9) - ***pour vote***
- Le tableau de synthèse budgétaire et comptable (tableau 10)
- Le rapport de gestion de l'ordonnateur
- Le rapport annuel de performances de l'établissement

Présentation des états budgétaires

- Commentaire, plus détaillé dans le rapport de gestion
- Ne sont présentés dans ce diaporama de présentation que les tableaux du budget consolidé soumis au vote, ainsi que quelques focus sur des points saillants

Tableau 1

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du compte financier

Catégories d'emplois	Nature des emplois		(A)			(B)			(C) = (A) + (B)		
			Emplois sous plafond Etat *			Emplois financés hors SCSP			Global		
			En ETPT			En ETPT			Global		
			Budget initial	dernier budget modifié	Compte Financier	Budget initial	dernier budget modifié	Compte Financier	Budget initial	dernier budget modifié	Compte Financier
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	713,0	707,0	705,9				713,0	707,0	705,9
		CDI	1,0						7,0	5,0	5,1
	Non permanents	CDD	213,0	215,0	214,6				342,0	325,0	320,1
S/total EC			927,0	922,0	920,5				1 062,0	1 037,0	1 031,1
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)											
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	477,0	470,0	472,6				477,0	470,0	472,6
		CDI	1,0	1,0	0,7				141,0	133,0	130,2
	Non permanents	CDD	23,0	23,0	22,2				139,0	154,0	148,7
S/total Biatss			501,0	494,0	495,5				757,0	757,0	751,5
Totaux			1 428,0	1 416,0	1 416,0	391,0	378,0	366,6	1 819,0	1 794,0	1 782,6
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat au Budget initial									1 563,0		
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat au dernier Budget modifié									1 562,0		
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat au Compte financier									1 559,0		
									Plafond global des emplois voté par le CA **		
									Plafond global des emplois voté par le CA **		
									Plafond global des emplois voté par le CA **		

Tableau 2 - Autorisations budgétaires - Compte financier 2017
BUDGET CONSOLIDE

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Dépenses						
	AE			CP		
Hors Enveloppe 'Contrats de Recherche'	Budget initial 2017	Budget 2017	Réalisé 2017	Budget initial 2017	Budget 2017	Réalisé 2017
Personnel	119 829 497	120 437 239	120 414 671	119 829 497	120 437 239	120 408 321
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>33 419 891</i>	<i>33 713 762</i>	<i>33 695 004</i>	<i>33 419 891</i>	<i>33 713 762</i>	<i>33 695 004</i>
Fonctionnement	27 057 536	26 297 028	25 178 842	25 936 542	24 299 980	19 600 451
Investissement	8 354 361	6 375 338	5 999 664	6 888 338	5 954 710	5 263 430
Enveloppe 'Contrats de Recherche'	Budget initial 2017	Budget 2017	Réalisé 2017	Budget initial 2017	Budget 2017	Réalisé 2017
Personnel	0	0	0	0	0	0
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0
Investissement	0	0	0	0	0	0
TOTAL DES DÉPENSES	155 241 394	153 109 605	151 593 178	152 654 377	150 691 929	145 272 202
Solde budgétaire (excédent)				2 330 526	2 342 571	6 037 610

Budget 2017 = Dernière prévision budgétaire 2017 votée (BRU 2017)

Recettes			
	RE		
Budget initial 2017	Budget 2017	Réalisé 2017	
152 368 624	150 560 178	148 012 397	Recettes globalisées
120 883 931	121 723 860	121 738 860	Subvention pour charges de service public
4 538 118	3 451 323	1 255 294	Autres financements de l'Etat
0	0	0	Fiscalité affectée
14 264 827	11 624 193	11 901 042	Autres financements publics
12 681 748	13 760 802	13 117 200	Recettes propres
2 616 279	2 474 322	3 297 416	Recettes fléchées
0	0	0	Financements de l'Etat fléchés
2 283 296	2 141 339	3 285 694	Autres financements publics fléchés
332 983	332 983	11 722	Recettes propres fléchées
154 984 903	153 034 500	151 309 812	TOTAL DES RECETTES
			Solde budgétaire (déficit)

151

Tableau 4 - Équilibre financier - Compte financier 2017

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)	Budget initial 2017	Budget 2017	Réalisé 2017
Solde budgétaire (déficit)			
dont solde budgétaire budget principal			
dont solde budgétaire budget du SAIC (SAIC)		632 742	
dont solde budgétaire SIE			
Remboursements d'emprunts (capital)			
Nouveaux prêts (capital)			400
Dépôts et cautionnements			
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	3 230 000	2 328 454	2 789 892
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	25 000		912 990
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme	3 255 000	2 328 454	3 703 282
Variation de trésorerie	2 261 526	2 417 717	7 190 133
dont Abondement de la trésorerie fléchée			1 330 132
dont Abondement de la trésorerie disponible (non fléchée)	3 366 346	2 682 845	5 860 001
TOTAL DES BESOINS	5 516 526	4 746 171	10 893 414

Budget initial 2017	Budget 2017	Réalisé 2017	Financements (couverture des besoins)
2 330 526	2 342 571	6 037 610	Solde budgétaire (excédent)
	2 975 313	5 925 431	dont solde budgétaire budget principal
		112 180	dont solde budgétaire budget du SAIC (SAIC)
			dont solde budgétaire SIE
		400	Nouveaux emprunts (capital)
			Remboursements de prêts (capital)
			Dépôts et cautionnements
2 886 000	2 403 600	2 680 079	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
300 000		2 175 325	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
5 516 526	4 746 171	10 893 414	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme
			Variation de trésorerie
1 104 820	265 128		dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée
			dont Prélèvement sur la trésorerie disponible (non fléchée)
5 516 526	4 746 171	10 893 414	TOTAL DES FINANCEMENTS

Tableau 6 - Situation patrimoniale - Compte financier 2017 BUDGET CONSOLIDE

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES			PRODUITS				
	BI 2017	Budget 2017	Réalisé 2017		BI 2017	Budget 2017	Réalisé 2017
Personnel	119 829 497	118 883 240	118 540 194	Subventions de l'Etat (SCSP et autres subvention ETAT)	121 230 343	121 968 272	122 091 086
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	33 419 891	33 713 762	33 695 004	Fiscalité affectée		0	0
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	35 186 542	35 103 979	32 980 384	Autres subventions	13 536 384	11 591 556	12 926 643
				Autres produits	20 334 941	22 138 099	19 570 406
TOTAL DES CHARGES (1)	155 016 039	153 987 219	151 520 578	TOTAL DES PRODUITS (2)	155 101 668	155 697 927	154 588 135
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	85 629	1 710 708	3 067 557	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>			
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	155 101 668	155 697 927	154 588 135	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	155 101 668	155 697 927	154 588 135

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	BI 2017	Budget 2017	Réalisé 2017
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	85 629	1 710 708	3 067 557
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 250 000	9 250 000	10 323 938
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-7 690 000	-7 690 000	-5 600
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			54 792
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice			-7 494 748
= CAF ou IAF*	1 645 629	3 270 708	5 945 939

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS			RESSOURCES				
	BI 2017	Budget 2017	Réalisé 2017		BI 2017	Budget 2017	Réalisé 2017
Insuffisance d'autofinancement*				Capacité d'autofinancement*	1 645 629	3 270 708	5 945 939
Investissements	6 888 338	5 954 710	5 331 456	Financement de l'actif par l'Etat	897 455	709 656	291 843
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	2 543 562	2 734 662	2 763 519
Remboursement des dettes financières		-	-	Autres ressources	13 000	13 000	
TOTAL DES EMPLOIS (5)	6 888 338	5 954 710	5 331 456	Augmentation des dettes financières		-	-
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)		773 316	3 669 845	TOTAL DES RESSOURCES (6)	5 099 646	6 728 026	9 001 301
				PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	1 788 692		

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	BI 2017	Budget 2017	Réalisé 2017
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-1 788 692	773 316	3 669 845
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT	-4 050 218	-1 644 401	-3 520 288
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II) *	2 261 526	2 417 717	7 190 133
Niveau du FONDS DE ROULEMENT	10 923 105	14 754 378	17 650 908
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-10 039 026	-8 170 647	-10 046 534
Niveau de la TRESORERIE	20 962 131	22 925 026	27 697 442

Tableau 6 - Situation patrimoniale - Compte financier 2017 BUDGET SAIC

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BI 2017	Budget 2017	Réalisé 2017	PRODUITS	BI 2017	Budget 2017	Réalisé 2017
Personnel	207 490	207 490	215 557	Subventions de l'Etat (SCSP et autres subvention ETAT)			
<i>dont charges de pensions civiles*</i>				Fiscalité affectée			
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	2 056 236	1 934 535	1 765 976	Autres subventions	293 700	171 999	23 735
				Autres produits	1 419 946	1 419 946	1 550 095
TOTAL DES CHARGES (1)	2 263 726	2 142 025	1 981 533	TOTAL DES PRODUITS (2)	1 713 646	1 591 945	1 582 830
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>				<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>	550 080	550 080	398 703
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	2 263 726	2 142 025	1 981 533	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	2 263 726	2 142 025	1 981 533

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	BI 2017	Budget 2017	Réalisé 2017
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	-550 080	-550 080	-398 703
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	786 614	786 614	886 830
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-669 534	-669 534	-669 534
= CAF ou IAF*	-433 000	-433 000	-181 408

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BI 2017	Budget 2017	Réalisé 2017	RESSOURCES	BI 2017	Budget 2017	Réalisé 2017
Insuffisance d'autofinancement*	433 000	433 000	181 408	Capacité d'autofinancement*			
Investissements	80 000	80 000	65 714	Financement de l'actif par l'État			-
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat			-
				Autres ressources	13 000	13 000	-
Remboursement des dettes financières				Augmentation des dettes financières	-	-	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	513 000	513 000	247 121	TOTAL DES RESSOURCES (6)	13 000	13 000	0
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)				PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	500 000	500 000	247 121

Tableau 6 - Situation patrimoniale - Compte financier 2017 BUDGET PRINCIPAL

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	BI 2017	Budget 2017	Réalisé 2017	PRODUITS	BI 2017	Budget 2017	Réalisé 2017
Personnel	119 622 007	118 675 750	118 324 637	Subventions de l'Etat (SCSP et autres subvention ETAT)	121 230 343	121 968 272	122 091 086
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	33 419 891	33 713 762	33 695 004	Fiscalité affectée			
Fonctionnement (autre que les charges de personnel) et intervention	33 130 306	33 169 444	31 214 409	Autres subventions	13 242 684	11 419 557	12 902 909
				Autres produits	18 914 995	20 718 153	18 011 311
TOTAL DES CHARGES (1)	152 752 313	151 845 194	149 539 045	TOTAL DES PRODUITS (2)	153 388 022	154 105 982	153 005 306
<i>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</i>	<i>635 709</i>	<i>2 260 788</i>	<i>3 466 260</i>	<i>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</i>			
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	153 388 022	154 105 982	153 005 306	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)			153 005 306

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions.

Calcul de la capacité d'autofinancement (CAF)

	BI 2017	Budget 2017	Réalisé 2017
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	635 709	2 260 788	3 466 260
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 463 386	8 463 386	9 437 108
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			-5 600
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			54 792
- produits de cession d'éléments d'actifs			
- quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	-7 020 466	-7 020 466	-6 825 214
= CAF ou IAF*	2 078 629	3 703 708	6 127 346

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

État prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	BI 2017	Budget 2017	Réalisé 2017	RESSOURCES	BI 2017	Budget 2017	Réalisé 2017
Insuffisance d'autofinancement*				Capacité d'autofinancement*	2 078 629	3 703 708	6 127 346
Investissements	6 808 338	5 874 710	5 265 742	Financement de l'actif par l'État	897 455	709 656	291 843
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	2 543 562	2 734 662	2 763 519
				Autres ressources			
Remboursement des dettes financières	-	-	-	Augmentation des dettes financières	-	-	-
TOTAL DES EMPLOIS (5)	6 808 338	5 874 710	5 265 742	TOTAL DES RESSOURCES (6)	5 519 646	7 148 026	9 182 708
APPORT au FONDS DE ROULEMENT (7) = (6)-(5)		1 273 316	3 916 967	PRELEVEMENT sur FONDS DE ROULEMENT (8) = (5)-(6)	1 288 692		

Tableau 9
Tableau des opérations pluriannuelles - Budget consolidé - Compte financier 2017

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

A - Dépenses

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement			Restes à payer	Restes à réaliser	
		AE consommées les années antérieures à 2017	AE consommées en 2017	TOTAL des AE consommées	CP consommés les années antérieures à 2017	CP consommés en 2017	TOTAL des CP consommés	Sur les AE consommées	Solde d'AE à engager sur années futures	Solde CP à payer sur années futures
	(1)	(2)	(3)	(4) = (2) + (3)	(5)	(6)	(7) = (5) + (6)	(8) = (4) - (7)	(9) = (1) - (4)	(10) = (1) - (7)
DDN PPI Etablissement	2 245 470	1 360 872	405 765	1 766 637	1 360 872	315 467	1 676 339	90 298	478 833	569 131
DDNA1WIFI Très haute densité CPER:607A1WFI	640 000	418 627	221 373	640 000	418 627	221 373	640 000	0	0	0
DDNA4 Salles innovation pédagogique CPER 607A4SIP	100 000	31 915	68 085	100 000	31 915	68 085	100 000	0	0	0
REHABILITATION SCIENCES CPER:REHABSCI	1 000 000	0	0	0	0	0	0	0	1 000 000	1 000 000
PPIRL902 Reconversion locaux lettres CPER PPIRL902	6 000 000	36 871	106	36 977	36 871	106	36 977	0	5 963 023	5 963 023



B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Financement de l'opération	Encaissements au titre des années antérieures	Encaissements pour l'année n	Restes à encaisser
	(1)	(14)	(15)=(1)-(14)	(16)	(17)	(18)=(15)-(16)-(17)
DDN PPI Etablissement	2 245 470	1 843 225	402 245	402 245	0	0
DDNA1WIFI Très haute densité CPER:607A1WFI	640 000	0	640 000	295 005	0	344 995
DDNA4 Salles innovation pédagogique CPER 607A4SIP	100 000	0	100 000	20 000	0	80 000
REHABILITATION SCIENCES CPER:REHABSCI	1 000 000	0	1 000 000	0	0	1 000 000
PPIRL902 Reconversion locaux lettres CPER PPIRL902	6 000 000	1 125 000	4 875 000	0	0	4 875 000

Présentation des états comptables

3 principaux états :

- Le Compte de résultat
- Le Bilan
- & l'Annexe

Compte de résultat

Le **compte de résultat** est un document comptable synthétisant l'ensemble des charges et des produits de l'Université, pour une période donnée, appelée exercice comptable.

UNIVERSITE ANGERS	COMPTE DE RESULTAT				
Année 2017	UNIVERSITE BUDGET CONSOLIDE				
Période 01 à 15					
CHARGES (hors taxes)	Exercice 2017	Exercice 2016	PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2017	Exercice 2016
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats	2 551,35	1 122,00	Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)		
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	16 172 594,50	15 880 496,64	Subventions	134 117 080,29	129 311 830,11
Charges de personnel			Autres	908 749,43	833 172,51
Rémunération du personnel	70 885 638,83	68 491 284,48	Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)		
Charges sociales	47 654 554,68	46 649 143,27	Ventes	9 633 569,56	9 928 578,57
Intéressement et participation			Produits	2 390 123,94	435 338,49
Autres charges de fonctionnement	6 205 248,33	6 307 584,07	Production stockée et immobilisée		
Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	10 598 928,98	10 381 934,16	Autres produits	7 533 253,52	7 797 755,92
Charges d'intervention					
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	151 519 516,67	147 711 564,62	TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	154 582 776,74	148 306 675,60
CHARGES FINANCIÈRES			PRODUITS FINANCIERS		
Charges financières	1 061,25	1 745,30	Produits financiers	5 358,45	1 168,81
TOTAL CHARGES FINANCIERS	1 061,25	1 745,30	PRODUITS FINANCIERS	5 358,45	1 168,81
Impôt sur les sociétés					
TOTAL CHARGES	151 520 577,92	147 713 309,92	TOTAL PRODUITS	154 588 135,19	148 307 844,41
RESULTAT DE L'ACTIVITE (Bénéfice)	3 067 557,27	594 534,49	RESULTAT DE L'ACTIVITE (Perte)		
TOTAL GENERAL	154 588 135,19	148 307 844,41	TOTAL GENERAL	154 588 135,19	148 307 844,41

Focus : Rappel des concepts comptables

Une charge représente l'achat d'un bien ou d'un service qui est consommé par l'Université au cours de son activité. Il disparaît généralement lors du premier usage.

Un produit constitue une ressource qui est définitivement acquise. Elle est la conséquence de l'exercice d'une activité.

Le résultat de l'exercice est constitué de la différence entre les produits et les charges. Les charges, et les produits sont comptabilisés au moment de leur fait générateur indépendamment des sommes reçues ou décaissées.

Certaines charges, et produits ne donnent pas lieu à un encaissement ou décaissement, ce sont les charges et produits calculés (ex : amortissements).

Focus : Evolution de la Masse salariale

		2016	2017	Variation 2016/2017	
				en €	en %
Rémunération personnel		68 491 284	70 885 639		
Charges sociales		46 649 143	47 654 555		
Comptes 64	A	115 140 428	118 540 194	3 399 766	2,95%
6331 - Versement transport		1 208 646	1 251 887		
6332 - FNAL		303 646	313 889		
6333 - FIPH		345 560			
6373 - FIPH			253 702		
Comptes 63 (MS)	B	1 857 853	1 819 478	-38 375	-2,07%
Masse salariale	A+B	116 998 281	120 359 672	3 361 391	2,87%

La masse salariale augmente en 2017 de 3 361 391 €, soit 2,87%

Présentation du bilan

Définition : Un **bilan** est un état de synthèse qui permet de décrire en terme d'emplois et de ressources la situation patrimoniale de l'Université à une date donnée.

Le **bilan** prend la forme d'un tableau dont la partie des ressources est appelée "passif" et celle des emplois est appelée "actif".

Université Angers Année 2017 Période 01 à 16	BILAN COMPTABLE CONSOLIDE								
	Exercice 2017			PROFORMA Exercice 2016	Exercice 2016	PASSIF	Exercice 2017	PROFORMA Exercice 2016	Exercice 2016
	Brut	Amortissement dépréciations (à déduire)	Net						
ACTIF				FONDS PROPRES					
ACTIF IMMOBILISE									
Immobilisations incorporelles	2 331 764,33	2 076 944,45	254 819,88	172 930,55	172 930,55	Financements de l'Etat	78 362 044,62	83 081 739,33	83 081 739,33
Immobilisations corporelles						Réserves	50 099 651,90	50 099 651,90	50 099 651,90
- Terrains	19 372,00	3 932,58	15 439,42	17 376,52	17 376,52	Report à nouveau	1 862 773,75	2 457 308,24	2 457 308,24
- Constructions	172 274 871,31	57 061 878,97	115 212 992,34	119 640 884,71	119 640 884,71	Résultat de l'exercice	3 067 557,27	594 534,49	594 534,49
- Autres	68 730 046,21	49 650 108,42	19 079 937,79	19 647 341,89	19 647 341,89	Situation nette	129 666 480,04	131 318 617,48	131 318 617,48
Immobilisations financières	1 868,91		1 868,91	1 868,91	1 868,91	Financements - autres que Etat	21 594 313,68	21 314 005,34	21 314 005,34
						Provisions réglementées			
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	243 357 922,76	108 792 864,42	134 565 058,34	139 480 402,58	139 480 402,58	TOTAL FONDS PROPRES	151 260 793,72	152 632 622,82	152 632 622,82
ACTIF CIRCULANT						PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Stock et en-cours	3 910,95		3 910,95	3 642,31	3 642,31	Provisions pour risques	258 800,71	227 495,21	227 495,21
Avances et acomptes versés sur commandes	41 636,30		41 636,30	25 844,27	25 844,27	Provisions pour charges	696 371,47	601 347,00	601 347,00
Créances d'exploitation	7 861 245,25	274 348,35	7 586 896,90	7 860 130,97	7 860 130,97	Fonds dédiés			
Valeurs mobilières de placement						TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	955 172,18	828 842,21	828 842,21
Disponibilités (2)	27 697 768,01		27 697 768,01	20 608 419,38	20 507 308,56	DETTES			
Charges constatées d'avance	152 593,91		152 593,91	154 987,73	154 987,73	Dettes financières (1)	326,51	101 110,82	
						Dettes d'exploitation	6 505 711,23	5 780 713,73	5 442 471,87
						Dettes diverses	830 707,83	167 854,62	506 096,48
						Produits constatés d'avance	10 495 152,94	8 622 283,04	8 622 283,04
TOTAL ACTIF CIRCULANT	35 757 154,42	274 348,35	35 482 806,07	28 653 024,66	28 551 913,84	TOTAL DETTES	17 831 898,51	14 671 962,21	14 570 851,39
						Trésorerie			
TOTAL GENERAL	279 115 077,18	109 067 212,77	170 047 864,41	168 133 427,24	168 032 316,42	TOTAL GENERAL	170 047 864,41	168 133 427,24	168 032 316,42

(1) Solde créditeur des comptes de trésorerie

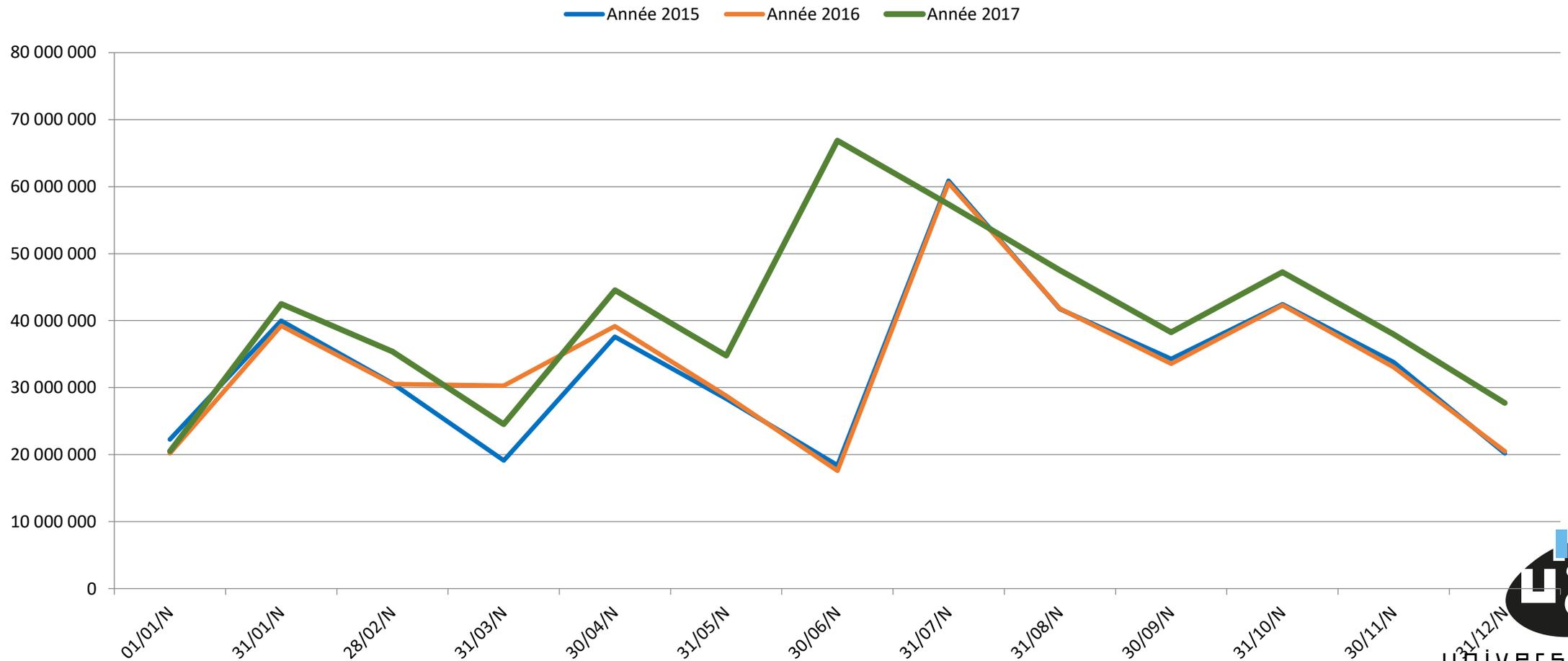
Focus sur l'actif : Variation du Besoin en fonds de roulement

	2015	2016	2017	Variation 2016/2017
Fonds de roulement (FRNG)	13 026 155	13 981 062	17 650 908	3 669 845
Actif circulant (A)	8 483 735	8 044 605	7 785 038	259 567
Dettes (B)	15 627 575	14 570 851	17 831 572	-3 260 721
Besoin en fonds de roulement (BFR)	-7 143 839	-6 526 246	-10 046 534	-3 520 288
Trésorerie	20 169 994	20 507 309	27 697 442	7 190 133

L'augmentation du montant des dettes, soit 3 260 721 €, a une très forte incidence sur la variation de la trésorerie au 31/12/2017.

Les dettes sont principalement composées des charges à payer (factures non parvenues), soit 2 715 K€, et de la contrepartie d'opérations liées au rattachement des charges à l'exercice, comme les CAP-Personnel, soit 2 651 K€, et des produits constatés d'avances, soit 10 495 K€.

Focus : Evolution de la trésorerie mensuelle 2015 - 2016



Ratios & indicateurs

(ratios MESR)

Poids de la masse salariale	2015	2016	2017	Observations
Dépenses de personnel / Produits encaissables en %	81,9%	83,2%	81,8%	Pour le Ministère : Seuil de vigilance entre 82 et 83% Seuil d'alerte > à 83%
Fonds de roulement				
Fonds de roulement en jours de charges décaissables	35	37	45	Pour le Ministère : Seuil de vigilance entre 25 et 30 jours Seuil d'alerte < à 25 jours
Trésorerie				
Trésorerie en jours de charges décaissables	54	54	71	Pour le Ministère : Seuil de vigilance entre 25 et 30 jours Seuil d'alerte < à 25 jours

L'Annexe

L'**annexe comptable** est un document dont l'objectif est d'apporter de l'information et d'aider à la compréhension du compte de résultat et du bilan comptable.

Elle doit donc être produite l'appui du compte financier.

C'est un des éléments qui est validé par les commissaires aux comptes.

Rapport des commissaires aux comptes

Article R 719-102 du code de l'Éducation :

« Le conseil d'administration approuve le compte financier au vu du rapport du ou des commissaires aux comptes »

Approbation du compte financier & affectation des résultats

Le conseil d'administration vote le budget et **approuve les comptes**
(art. L712.3 du code de l'éducation)

**Il délibère sur l'affectation des résultats du budget principal
et du budget annexe** (art. R719-104 du code de l'éducation)

Délibération (1/2)

Article 1 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution budgétaire suivants :

1 416 ETPT sous plafond et 366,6 ETPT hors plafond

151 593 178 € d'autorisations d'engagement

145 272 202 € de crédits de paiement

151 309 812 € de recettes

6 037 610 € de solde budgétaire

Article 2 :

Le conseil d'administration arrête les éléments d'exécution comptable suivants :

7 190 133 € de variation de trésorerie

3 067 557,27 € de résultat patrimonial (dont un bénéfice de 3 466 260,27 € au titre du budget principal et un déficit de 398 703,00 € au titre du SAIC)

5 945 939 € de capacité d'autofinancement

3 669 845 € de variation de fonds de roulement

Délibération (2/2)

Article 3 :

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat 2017 du budget principal, soit 3 466 260,27 €, en réserves et le déficit du SAIC, soit 398 703,00 €, en report à nouveau.

Il décide également d'affecter le résultat de l'exercice 2016 du budget principal, soit 814 539,78 € en réserves. Ce résultat avait l'année dernière par décision du conseil d'administration été affecté en report à nouveau.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Tarifs de la formation continue 2018/2019

Présentation par Madame Catherine BERNARD, Vice-présidente déléguée aux relations avec les milieux économiques et Monsieur Thierry LATOUCHE, Directeur de la Direction de la Formation Continue

Lien vers tableaux de synthèse

- POUR VOTE

6. Enseignement et vie étudiante

Présentation par Mme MALLET, VP Formation et Vie Universitaire

6.1 Capacités d'accueil en L1 et DUT – **votes**

6.2 Admission en Master

- Capacités d'accueil M1 –**vote**
- Capacités d'accueil M2 –**vote**
- Dates de recrutement –**vote**

6.3 Conventions – **votes**

6.1 Evolutions des capacités d'accueil

- *Adoptées à l'unanimité par les membres de la CFVU du 26.02.2018 (36 voix pour)*
- Capacités d'accueil revues à la hausse pour tenir compte des moyens supplémentaires accordés :
 - LEA Anglais-Espagnol
 - LLCER Allemand
 - Psychologie
 - DEUST Accueil d'excellence en tourisme

Mise à jour des capacités de DUT

- GEA
- GEII
- Génie biologique

POUR VOTE

Lien vers tableau de synthèse

6.2 Admission Master

Master 1

L.612-6 C. Educ. : Les établissements peuvent fixer des capacités d'accueil pour l'accès à la première année du deuxième cycle. L'admission est alors subordonnée au succès à un concours ou à l'examen du dossier du candidat.

Capacités d'accueil :

Capacité d'accueil globale = capacité d'accueil des néo L3 + autres publics (redoublants, FC, étudiants étrangers...).

Adoptés par les membres de la CFVU du 26.02.2018 (20 voix pour, 1 abstention, 14 contre)

POUR VOTE

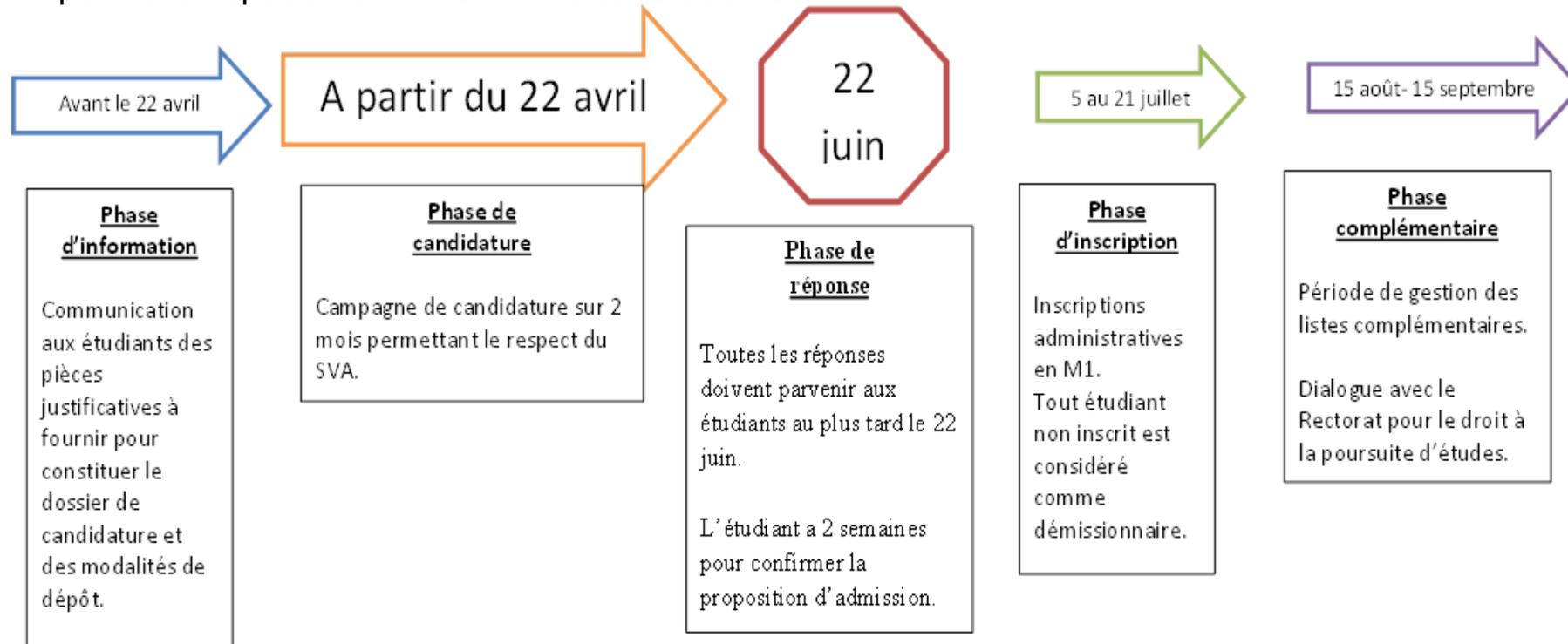
Lien vers tableau de synthèse

6.2 Admission Master

Master 1

POUR VOTE : Campagnes d'admission : *Adoptées à l'unanimité par les membres de la CFVU du 26.02.2018 (35 voix pour)*

Dates d'ouverture et de fermeture des campagnes = dates auxquelles les étudiants peuvent déposer leur dossier de candidature.



6.2 Admission Master

Master 2

*Adoptées à l'unanimité par les membres de la CFVU du 26.02.2018 (35 voix pour)
L.612-6-1 C. Educ: L'accès en deuxième année d'une formation du deuxième cycle
conduisant au diplôme national de master est de droit pour les étudiants qui ont
validé la première année de cette formation.*

Régime dérogatoire :

Master 2 mentions Droit public / Droit privé / Droit des affaires : accès en M1 est libre. La sélection se fait à l'entrée du M2.

Les autres cas :

Régulation de l'accès en M2 possible :

- Les étudiants en « réorientation » entre 2 mentions ;
- Les étudiants en provenance d'une autre université ;
- Les étudiants redoublant le M1 en 2017/2018.

Inconnue :

Quelle sera l'attitude des étudiants : vont-ils conserver des réflexes de mobilité entre le M1 et le M2 ?

Lien vers tableau de synthèse



AGILITATEURS
université
angers

ANNEXE 2 : Rapport du commissaire aux comptes



KPMG AUDIT OUEST
7 Boulevard Albert Einstein
44311 Nantes Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 10
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 16
Site internet : www.kpmg.fr

Université d'Angers
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2017
Université d'Angers
40 rue de Rennes
49035 Angers Cédex 01
Ce rapport contient 33 pages



KPMG AUDIT OUEST
7 Boulevard Albert Einstein
44311 Nantes Cedex 3
France

Téléphone : +33 (0)2 28 24 10 10
Télécopie : +33 (0)2 28 24 10 16
Site internet : www.kpmg.fr

Université d'Angers

Siège social : 40 rue de Rennes
49035 Angers Cédex 01

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Au Conseil d'Administration de l'Université d'Angers,

1 Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Université d'Angers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement public à la fin de cet exercice.

2 Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1/1/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3 Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Principe de reconnaissance du revenu

L'Université d'Angers facture des prestations de formation continue ou perçoit des subventions pour le financement d'actions ou projets de recherche.

La note 2.2.5 « produits constatés d'avance » expose les principes retenus pour l'évaluation des produits constatés d'avance.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Université, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Investissements et subventions

L'Université d'Angers comptabilise dans ses comptes le patrimoine immobilier mis à disposition par l'état et les investissements qu'elle réalise ainsi que les subventions qui les financent.

Les notes 2.1.3 à 2.1.6 exposent les modalités de valorisation et d'amortissement de ces biens.

Nous avons examiné le caractère approprié de cette comptabilisation et les modalités retenues pour leur amortissement.

Provision pour risques et charges

L'Université constitue des provisions pour faire face à des litiges avec les fournisseurs, les étudiants ou les personnels. Ces provisions sont évaluées au cas par cas sur la base des informations et des procédures en cours à la date d'établissement des comptes annuels.

Ces provisions sont valorisées suivant les principes décrits dans la note 2.2.2 « provisions pour risques et charges » de l'annexe.

S'agissant des risques et litiges, nous avons examiné les procédures en vigueur dans votre Université pour leur recensement, leur évaluation et leur traduction comptable dans des conditions satisfaisantes.

Passifs sociaux

L'Université constitue des charges à payer pour prendre en compte ses passifs sociaux (congés à payer, heures complémentaires...). Ces charges à payer sont valorisées suivant les principes décrits dans la note 2.2.4 « charges à payer » de l'annexe.

Nous avons examiné le caractère approprié de cette comptabilisation et les méthodes de valorisations décrites dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 Vérification du rapport annuel d'activité et des autres documents adressés aux membres du conseil d'administration

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport annuel d'activité et dans les autres documents adressés aux membres du conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels.

5 Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'établissement public à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

6 Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement public.

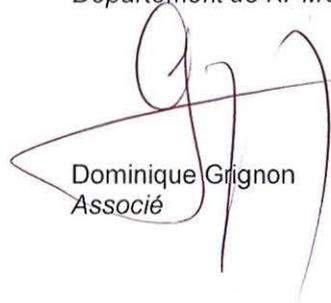
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement public à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Angers, le 13 février 2018

KPMG Entreprises
Département de KPMG S.A.



Dominique Grignon
Associé